

STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER'S BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER'S BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIERS BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER'S BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....

STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....

STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIERS BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER'S BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER'S BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....



STADE ATHLETIQUE



PAMIER BASSE ARIEGE

Maison des Associations
7 bis rue St Vincent BP 170
09100 Pamiers



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE D'ATHLETISME

SAISON SPORTIVE 2025 – 2026

1. Inscription

La saison sportive débute en septembre 2025 et se termine fin juin 2026. L'enfant peut essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. Au-delà de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet à savoir : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire santé (ou certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition) si vous avez répondu Oui à une question) et signature du règlement intérieur. Retour au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

2. Entraînement

L'entraînement a lieu une fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants de 13h30 à 15h00 pour les éveils et les poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys. L'entraînement se déroule au stade Balussou. Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu au gymnase du collège Bayles. Les dates de changement seront communiquées sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme et sur le site internet du club

Les écoles d'athlétisme (baby et éveil) et la catégorie poussine ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité.

Il est conseillé d'avoir des chaussures et des vêtements adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3. Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à savoir de 13h30 à 15h00 pour les éveils et poussins et de 14h00 à 15h00 pour les babys au stade Balussou ou au Gymnase du collège Bayle.

Ce transfert de responsabilité se fait des parents ou des représentants légaux vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance aux horaires et au lieu indiqués de transfert de responsabilité (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- d'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement.

Pour des raisons de gestion et de civisme, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4. Compétition

Les compétitions des catégories « éveil athlétique » et « poussin », ont lieu, en général, le samedi après-midi parfois le dimanche.

Vous serez informés des compétitions via le WhatsApp de l'école d'athlétisme. **Il vous ait demandé de confirmer sur le sondage qui sera créer, la participation de votre enfant ou d'indiquer son absence** à la compétition du week-end. Cela permettra au club de mieux s'organiser pour les déplacements, de mieux gérer les quantités pour les goûters...

Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique.

5. Déplacements

Pour les déplacements collectifs en car, le lieu de rendez-vous sera précisé sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Pour les rencontres sur Pamiers, les rendez-vous auront lieu au stade.

6. Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- les informations pour les compétitions seront mises sur le groupe WhatsApp de l'école d'athlétisme. Elles préciseront : date, lieu, horaire, moyen de déplacement.
- les résultats des différentes compétitions seront consultables sur le site internet du club ou sur le site internet de la ligue Occitanie d'Athlétisme.

7. Comportements et sanctions

Si un enfant présente un comportement social non compatible avec la vie de groupe ou un comportement qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger les autres enfants, un avertissement écrit sera transmis aux parents ou aux responsables légaux. Si le comportement de l'enfant ne change pas, le comité directeur du club pourra prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel volontaire, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux)
Le..... à

Signatures des parents / des représentants légaux (mettre le nom de l'enfant s'il est différent de celui du responsable légal. Merci)

.....

